



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 21 mars 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 15 mars 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 34

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Céline TONOT	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-François DODET	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Océane GODARD	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Monique BAYARD
Madame Danielle JUBAN	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Ludmila MONTEIRO	

Membres absents :

Madame Claire TOMASELLI	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Monsieur Jean-Claude GIRARD pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Madame Monique BAYARD

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**Actions métropolitaines en faveur de l'insertion professionnelle - Association ENVIE - Subvention 2024**

Dans le cadre des transferts de compétences sociales précédemment portées par le Conseil Départemental de la Côte d'Or, Dijon métropole a étendu son action dans le champ de l'insertion.

Ainsi, à l'exception des chantiers d'insertion ouverts aux bénéficiaires du RSA, restant du ressort du Conseil Départemental, l'ensemble des dispositifs soutenus au titre du Programme Départemental d'Insertion sur le territoire de la Métropole, s'inscrit dorénavant dans le programme métropolitain.

Dans les faits, les transferts de la compétence Insertion ont pris la forme de subventions auprès de structures que Dijon métropole a entendu poursuivre tout en les adaptant aux besoins des publics concernés.

L'appui à l'entreprise d'insertion ENVIE s'inscrit dans ce cadre. Ce soutien se caractérise par la participation au financement d'un temps de travailleur social en charge de l'accompagnement des salariés en insertion. Ce poste vise à sécuriser et accompagner leurs parcours ainsi qu'à accroître leur autonomie.

L'association Envie a en effet pour but de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté, par la mise en œuvre, sans but lucratif pour l'association, d'activités de recyclage d'équipements électriques et électroniques. Elle répond aux besoins d'emplois inclusifs sur le territoire et à la demande croissante du grand public d'appareils électroménagers issus de l'économie circulaire. Envie forme et qualifie des salariés en rupture avec le monde du travail, pour les accompagner dans la mise en œuvre de leur projet professionnel, visant le retour à l'emploi durable. L'association fait travailler plus de 50 personnes par an.

Le budget prévisionnel de l'action est de près de 2 149 555€. Dans le but de soutenir cette action favorisant l'insertion professionnelle, il est proposé que Dijon métropole accorde une subvention de 10 000 € à ENVIE pour l'année 2024.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'approuver** le versement d'une subvention de 10 000 € à ENVIE ;
- **de prélever** les crédits nécessaires sur le budget 2024.

SCRUTIN POUR : 41 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 7 PROCURATION(S)

